

CONSTRUCTION de petits bâtiments pour Ecoles:Centrale et Joinville.

Le MAIRE. - A la rentrée nous avons dû interdire l'entrée du vieux Joinville aux enfants. A l'heure actuelle, faute de locaux scolaires, on est obligé de faire des classes de mi-temps. C'est un désastre pour les enfants car cette méthode ne donne aucun résultat.

J'ai demandé à Monsieur ISAUTIER, Ingénieur, de nous construire des baraques en matériaux préfabriqués. Une avance de 1.200.000 Frs lui a été consentie pour qu'il puisse se procurer des charpentes métalliques indispensables. Chacune de ces baraques pourra contenir 50 élèves.

Les sept baraques commandées sont destinées aux écoles: Centrale - Joinville et Ste-Clotilde. Elles seront payées partie avec les crédits de 1.200.000 Frs acceptés par Monsieur le Préfet, partie avec les crédits pour 1955 de la loi Barangé.

Je mets aux voix la construction des baraques dont il vient d'être question.

Adopté à l'unanimité.